



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0462

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2009 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

Séance publique du 12 janvier 2009

Délibération n° 2009-0462

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2009 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2009 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté en équilibre, dépenses et recettes, à la somme de 12 944 000 €.

Ce budget hors taxe est établi selon la nomenclature M 14, mais séparément du budget principal, pour tenir la comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par la Communauté urbaine et assujetties à la TVA. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Communauté urbaine. Les dépenses ne concernent que les achats ou les travaux d'aménagement. Elles ne correspondent ni à des charges de personnel, ni à des charges financières. Toutes les charges de structure sont portées par le budget principal. Le budget annexe n'est qu'un démembrement du budget principal et l'équilibre s'apprécie globalement.

La réglementation impose une comptabilisation des achats et des travaux, en fonctionnement, puis le transfert des biens équipés en stock, avant de pouvoir être vendus, ce qui crée des recettes de fonctionnement et constitue un déstockage des biens.

En 2009, quatre opérations seront suivies dans ce budget annexe :

- la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°,
- la ZAC de la Saulaie à Oullins,
- la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or,
- la ZAC de Parilly à Vénissieux.

La synthèse du budget est présentée dans le tableau n° 1 ci-dessous :

Budget primitif 2009 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - équilibre général - (en €) - tableau n° 1

Libellé	Budget primitif 2008	Budget primitif 2009	Evolution en %
fonctionnement			
cessions de terrains aménagés	1 000 000	2 600 000	160
total des produits réels	1 000 000	2 600 000	160
compte de stocks	2 700 000	5 172 000	92
total recettes de fonctionnement	3 700 000	7 772 000	110

acquisitions de terrains	660 000	1 050 000	59
études	70 000	17 000	- 76
travaux	1 970 000	4 105 000	108
total des charges réelles	2 700 000	5 172 000	92
compte de stocks	1 000 000	2 600 000	160
total dépenses de fonctionnement	3 700 000	7 772 000	110
investissement			
avance remboursable du budget principal	1 478 947	434 761	- 71
acomptes et avances régularisés	200 000	0	- 100
créances sur des particuliers	221 053	2 137 239	867
total des produits réels	1 900 000	2 572 000	35
compte de stocks	1 000 000	2 600 000	160
total recettes d'investissement	2 900 000	5 172 000	78
acomptes et avances versés	200 000	0	- 100
total des charges réelles	200 000	0	- 100
compte de stocks	2 700 000	5 172 000	92
total dépenses d'investissement	2 900 000	5 172 000	78
budget total	6 600 000	12 944 000	96

Ce budget, créé en 1988, a permis la gestion directe de dix opérations. Aujourd'hui, quatre nécessitent une inscription de crédits pour 2009.

Au 1er janvier 2008, les avances remboursables du budget principal au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe représentaient 5 487 823,23 €.

En 2009, le niveau des dépenses d'aménagement estimé à 5 172 000 M€ n'est pas couvert par les recettes de cessions proposées à 2 600 000 M€ auxquelles s'ajoute le produit de la vente foncière en annuités à la SCI du Parc de Gerland Ilot 4 à Lyon 7°, pour un montant de 2 137 239 €. Aussi, une participation du budget principal, à hauteur de 434 761 €, sous forme d'avance remboursable, serait nécessaire à l'équilibre du budget.

Les recettes seront attendues pour des ventes de terrains aménagés dans la ZAC du parc de Gerland pour 1 780 000 € et dans la ZAC de Parilly à Vénissieux pour 820 000 €.

Les dépenses concernent essentiellement la poursuite des travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics qui seront réalisés dans la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° pour 3 600 000 € et dans la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or pour 425 000 €.

Des acquisitions seront réalisées dans la ZAC de Parilly à Vénissieux à hauteur de 1 050 000 €.

La ZAC de la Saulaie à Oullins et la ZAC de Parilly à Vénissieux devraient recevoir des aménagements de finition pour, respectivement, 40 000 € chacune.

Les études de maîtrise d'œuvre concernent les ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° (2 000 €) et du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or (15 000 €).

Le tableau ci-dessous présente le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe par opération, sur la section de fonctionnement en mouvements réels.

Budget primitif 2009 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - section de fonctionnement - présentation par opération - (en €) - tableau n° 2

Opérations	Dépenses 2009	Recettes 2009	Charge nette 2009
fonctionnement - mouvements réels			
ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°	3 602 000	1 780 000	1 822 000
ZAC de Saint Romain au Mont d'Or	440 000		440 000
ZAC de Parilly à Vénissieux	1 090 000	820 000	270 000
ZAC de la Saulaie à Oullins	40 000		40 000
total des mouvements réels	5 172 000	2 600 000	2 572 000

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de budget primitif pour 2009 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 12 944 000 €.

2° - Précise, qu'à l'égard du comptable public, les crédits sont exécutoires pour les montants inscrits par compte à deux chiffres en investissement et en fonctionnement par chapitres globalisés, conformément à l'instruction comptable M 14. Les indications par opération n'ont pas un caractère réglementaire et ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.